

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 33864
Numéro SIREN : 892 419 433
Nom ou dénomination : LES BOULANGERS DE REUILLY

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2023 sous le numéro de dépôt 117242

LES BOULANGERS DE REUILLY
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 €
Siège Social : 54 BVD DE REUILLY – 75 014 PARIS
RCS PARIS 892 419 433

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
du 15 JUIN 2023

L'an **deux mille dix-VINGT TROIS**,

Le **15/06/2023** ,
A 10 heures,

Les associés de la société **LES BOULANGERS DE REUILLY**, société par action simplifiée au capital de **8 000 €**, divisé en **800 ACTIONS** de **10 €** chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

LA SAS LEROY MONTI associé, possédant 400 actions. (Représentée PAR M LEROY Fabrice)
M AKROUT Makram PRESIDENT associé possédante 400 actions

Les associés présents ou représentés possédant ainsi **800 ACTIONS**, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **M AKROUT MAKRAM**.

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
29 DEC. 2023
Sous le N° :
117242 

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 DECEMBRE 2022** et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31 DECEMBRE 2022**,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ne met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31 DECEMBRE 2022** tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31 DECEMBRE 2022**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter LA PERTE de **1937€** aux poste **REPORT A NOUVEAU**

Aucune distribution n'a été opérée lors des trois dernières années

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'une rémunération a été versée pour la présidence pour **24 535€ NETTE** l'exercice **2022**.

Il est prévu qu'une rémunération équivalente soit versée pour la présidence pour l'exercice **2023** et sera approuvée lors d'une prochaine assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions anciennes continuent d'exister :

- Compte courant associés non rémunéré au 31..12 2022

SAS LEROY MONTI 11 173 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant ainsi que par les associés présents ou représentés.

M. LEROY Fabrice

directeur



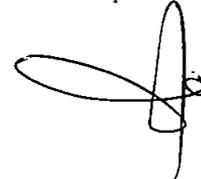
SAS LEROY MONTI

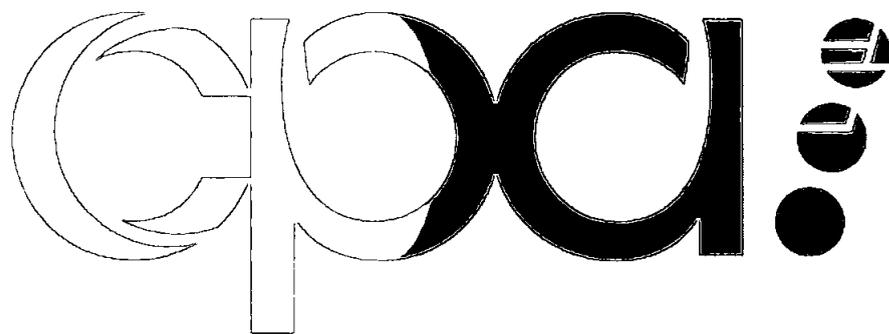
Représentée par M LEROY



M AKROUT Makram

président





COMPTES ANNUELS

LES BOULANGERS DE REUILLY

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Bilan au 31/12/2022

54 BOULEVARD DE REUILLY
75012 PARIS

SIRET : 89241943300016

NAF : 1071C

Carole Lafont

Sommaire

Sommaire	3
Etat A.D.	7
Etat Passif	8
Comptes de bilan	1
Comptes de résultat	1
Bilan	1
Bilan Prévisionnel	1
Comptes de résultat	1
Rapport de gestion	1
Rapport de gestion	1
Annexes	1

Bilan

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2022 au 31/12/2022			Au 31/12/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	350 000		350 000	350 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	127 814	72 660	55 154	97 050
Autres immobilisations corporelles	8 000	856	7 144	7 944
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 625		11 625	11 625
ACTIF IMMOBILISÉ	497 439	73 515	423 924	466 620
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements	8 277		8 277	11 170
En-cours de - De biens production : - De services				
Produits intermédiaires et finis	25 000		25 000	10 000
Marchandises	5 100		5 100	3 250
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	215		215	146
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	5 383		5 383	35 459
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	43 975		43 975	60 025
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	541 414	73 515	467 899	526 645

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2022		Du 01/01/2021	
	Au 31/12/2022		Au 31/12/2021	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé)	8 000	8 000	8 000	
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves :				
- Légale				
- Statutaires ou contractuelles				
- Réglementées				
- Autres				
Report à nouveau		-628		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-1 937		-628
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES		5 436		7 372
Autres fonds propres				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Autres				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour :				
- Risques				
- Charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes :				
- Au près des établissements de crédit		274 088		323 503
- Financières diverses		25 742		64 508
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
- Fournisseurs et comptes rattachés		29 520		24 761
Dettes :				
- Fiscales et sociales		87 114		36 502
- Sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes		46 000		70 000
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
EMPRUNTS ET DETTES		462 463		519 273
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF		467 899		526 645